

Les remords et les pieux conseils eurent aussi raison de l'orgueil du comte; au terme d'une longue vieillesse, contrit de son péché et des ruines qu'il avait entassées, il détacha de ses domaines de la rive gauche de la Saône quelques-unes de leurs plus belles pièces, il en gratifia les frères qu'il avait battus et volés (1). La foi, au fond de ces âmes violentes, survivait aux passions les plus brutales; le dernier mot restait à la justice, parce qu'elle l'arrachait au repentir.

Un autre Chauve, Arnulfe 1^{er}, le fils ou peut-être seulement le neveu de Sigebert, usa d'autres principes : ayant jugé que les biens ecclésiastiques étaient excellents à prendre, il continua de penser qu'ils n'étaient pas mauvais à garder. L'excommunication ne le terrorisa pas jusqu'au point de lui faire lâcher prise. Son premier méfait fut d'arrêter l'exécution d'un legs pieux de son père; il continua, après comme avant le testament, à lever les dîmes de Saint-André de Tarare et les religieux n'en virent pas la moindre obole. Il déclara aussi à sa convenance une terre, située à Bessenay, et des vignes, plantées en un lieu nommé *Cingiacus*, qui n'a pas été identifié (2).

(1) *Eod. loc.*, n° 437. *Carta Artaldi comitis* : « *Dono de hæreditate mea, sita in pago Lugdunensi, in agro Cogniacensi super fluvium Ararim, in villa Toriniaco... in villa Casocca mansum... Quidquid in Miseriaco et in Motta videor habere... Quidquid a rivulo Morgonæ usque ad Ronnenchum visus sum habere.* »

(2) Cart. de Sav. n° 750. Dom Estiennot (*Antiquitates in diocesisibus Lugdunensi et Bellicensi, etc.*) cité par Monseigneur Forest, dans son intéressant livre : *Le Prieuré de Tarare*, donne pour père d'Arnulfe 1^{er} Guillaume le Chauve et le désigne comme le principal bienfaiteur de l'église. Le savant bénédictin paraît s'appuyer sur des actes, tirés du cartulaire, publié depuis par M. Bernard, mais nous n'avons vu nulle part le père d'Arnulfe, mentionné par son nom, ou même par des initiales. Cart. de Sav. n° 750.